

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, L’AFFIRMATION D’UN NOUVEL UNIVERS POLITIQUE - 1789-1804

TABLE DES MATIERES

<u>Introduction.....</u>	<u>2</u>
<u>I. Les causes de la Révolution française.....</u>	<u>2</u>
<u>A. La « rébellion française ».....</u>	<u>2</u>
<u>B. La Révolution américaine : la liberté réalisée ?</u>	<u>3</u>
<u>II. L’explosion de l’été 1789 et la diffusion de la Révolution sur l’ensemble du territoire.....</u>	<u>4</u>
<u>A. La monarchie ébranlée.....</u>	<u>4</u>
<u>1. Les cahiers de doléances.....</u>	<u>4</u>
<u>2. L’Assemblée Nationale Constituante et le Serment du Jeu de paume.....</u>	<u>5</u>
<u>B. Le 14 juillet et ses conséquences.....</u>	<u>6</u>
<u>1. La prise de la Bastille.....</u>	<u>6</u>
<u>2. La diffusion des révoltes sur l’ensemble du territoire.....</u>	<u>7</u>
<u>3. L’abolition des privilèges.....</u>	<u>7</u>
<u>4. Le roi à Paris.....</u>	<u>7</u>
<u>C. La « France régénérée ».....</u>	<u>8</u>
<u>1. La Déclaration des droits de l’homme et du citoyen.....</u>	<u>8</u>
<u>2. La réorganisation du territoire.....</u>	<u>9</u>
<u>3. La monarchie constitutionnelle.....</u>	<u>9</u>
<u>4. Un pays qui entre en politique.....</u>	<u>10</u>
<u>III. La naissance de la République, 1792-1794.....</u>	<u>10</u>
<u>A. La question du roi - autour du 10 août.....</u>	<u>10</u>
<u>1. La fuite du roi.....</u>	<u>10</u>
<u>2. la France en guerre.....</u>	<u>11</u>
<u>3. Le 10 août.....</u>	<u>11</u>
<u>B. La République naissante et assiégée.....</u>	<u>12</u>
<u>1. Les périls.....</u>	<u>12</u>
<u>2. Le mouvement sans-culotte.....</u>	<u>13</u>
<u>C. Les politiques de la Terreur.....</u>	<u>14</u>
<u>1. La Terreur : exclure les ennemis, réels ou supposés.....</u>	<u>15</u>
<u>2. Encourager la « vertu ».....</u>	<u>17</u>
<u>IV. Vers l’appel au sabre.....</u>	<u>18</u>
<u>A. Pons en prison !.....</u>	<u>18</u>
<u>B. Le 9-Thermidor et ses conséquences.....</u>	<u>19</u>
<u>C. La vaine recherche d’un régime légitime.....</u>	<u>19</u>
<u>D. Des succès militaires.</u>	<u>20</u>

Introduction

La Révolution change l'univers politique de la France, et dans une certaine mesure de l'Europe, car elle renouvelle la question du pouvoir et de la souveraineté.

Dans un pays, qui dirige ? Qui détient le pouvoir de décision ?

Documents d'accroche : deux représentations du pouvoir, l'une avant et l'autre après la Révolution.

- avant : une représentation de Louis XIV, XV ou XVI, où tous les attributs du pouvoir sont concentrés entre les mains d'un seul.
- après : *La liberté guidant le peuple*, Delacroix, 1831.

La façon dont on représente les détenteurs de la force et les acteurs du pouvoir a changé : on passe du roi, de la cour, au peuple. Ce qu'on va étudier à travers la Révolution, ce sont les modalités de ce passage.

Mise à jour rapide des connaissances de collège sur la monarchie absolue (par exemple avec l'étude du premier tableau représentant le roi).

I. Les causes de la Révolution française

Comment naît la Révolution française ?

A. La « rébellion française »

Il existe, au moins depuis le règne de Louis XIV, de pratiques populaires, « à ras de terre », de révoltes et de contestations. Elles ont été étudiées par Jean Nicolas dans *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale, 1661-1789*, Seuil 2002.

Deux documents au choix (ce qui apparaît en rouge dans le cours correspond aux documents fournis) :

1. **Texte de Jacques Dupâquier (1996) sur la guerre des farines** : met en évidence la question des revendications contre la cherté de la vie, résultat de la politique de liberté du commerce des grains voulue par Turgot et qui génère de la spéculation.

- Quelles sont les revendications des émeutiers ?
Payer le grain à un prix jugé juste. Pour cela, les émeutiers, hommes et femmes, veulent « taxer » les grains pour les payer entre 8 et 12 livres le setier, soit entre deux et quatre fois moins cher que le souhaitent le marchand ou le fermier (paysan aisé).
- Quelles sont les formes de la révolte ?
La taxation imposée, l'humiliation du marchand, la vocifération collective, parfois le vol des grains jugés trop chers.
- Quelle forme prend la répression ?
Arrestations, condamnations aux galères, condamnations plus légères à la prison, à des amendes, au carcan. Et quelques exécutions.

On peut relever que la Guerre des farines est la manifestation d'une conception populaire de la liberté très ancienne, qui remonte au moins aux mouvements communaux du XIIe S. (on peut faire le lien avec le chapitre *Société et cultures urbaines/rurales, XI^e-XIII^e siècle*). Cela permet aussi d'annoncer une question au cœur de la période révolutionnaire : le droit à l'existence, en particulier quand sa mise en œuvre s'oppose aux visions des « experts », ici les économistes autour de Turgot. (cf. la critique de Mably)¹.

2. Extrait du *Journal de Barbier* ou *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV* sur **les émeutes parisiennes de 1750**, suite aux enlèvements d'enfants : met en évidence la lutte contre les abus des autorités.

- Quelles sont les revendications des émeutiers ?
Mettre fin aux enlèvements d'enfants et à leur abandon dans un hôpital (permet de pointer le changements dans les sensibilités entre le milieu du XVIII^{ème} siècle et aujourd'hui)
- Quelles sont les formes de la révolte ?
Le rassemblement de la foule, le lynchage, l'intimidation des représentants de l'autorité. Importance de la rumeur dans l'action de la foule.
- Quelle forme prend la répression ?
Trois des émeutiers sont pendus. Les deux dernières questions permettent d'évoquer le rapport à la violence dans la société d'Ancien Régime.

Ces émeutes et révoltes sont deux incarnations de la puissance des revendications de liberté, qui traversent toute la société au XVIII^e siècle, depuis les philosophes des Lumières jusqu'aux émeutiers de Pontoise. A ce titre, les événements d'Amérique apparaissent comme des exemples, moment essentiel dans un cycle qui secoue à la fois l'Europe et l'Amérique du Nord.

B. La Révolution américaine : la liberté réalisée ?

Présentation orale de la Révolution américaine, et de la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique

Deux documents complémentaires :

1. Extrait de la *Déclaration d'indépendance des Etats Unis*. Faites la liste des principes proclamés par les Etats-Unis à leur naissance. Dites à chaque fois en quoi ils s'opposent à l'absolutisme français ?

Etats-Unis	France
L'égalité entre les hommes (l. 1)	La société d'ordres et les privilèges
Des droits inaliénables pour tous : la vie, la liberté, la recherche du bonheur (l. 3-4)	L'arbitraire du pouvoir royal, par exemple avec l'emprisonnement par lettres de cachet.
Le gouvernement émane du consentement des gouvernés (l. 6-7)	Les gouvernés n'ont pas à consentir. Ce ne sont pas eux qui donnent le pouvoir, mais Dieu.
Le droit de changer de gouvernement s'il est mauvais (l. 7-10)	La succession héréditaire des rois.
Le droit de rejeter un pouvoir mauvais (l. 11-13)	Le devoir d'obéissance, avec la justification du droit divin.

¹ Dans *Du commerce des grains* (1775) Mably fait la critique du dogmatisme des économistes (le personnage qui tient ce rôle est baptisé Eudoxe) qui veulent imposer l'idée que la hausse des prix des grains va enrichir toutes les classes de la société et représente l'intérêt général. Selon Mably, la politique dite de liberté est dans les faits le contraire de la liberté puisqu'elle est soutenue par les mousquets et les baïonnettes. Les économistes ne voient dans les résistances populaires que l'effet de l'ignorance et des préjugés, face à ce qu'ils considèrent comme une évidence fondée en raison. Or, pour Mably, la raison est ici du côté des émeutiers et l'erreur principale des économistes est de croire que le marché des denrées de première nécessité puisse être soumis aux lois de l'offre et de la demande au même titre que le commerce des marchandises de luxe. Selon Mably, la taxation, par laquelle les émeutiers cherchent à maîtriser les prix, est la seule action de bon sens.

2. Deux premières pages du livre *De la France et des Etats-Unis* de Brissot et Clavière.

- Quel regard un grand nombre des élites française portent-elles sur les Etats-Unis ?
Les Etats-Unis sont considérés à la fois comme un modèle, et un partenaire commercial pour l'avenir.

Bilan : on a, en Europe et en France :

- Le peuple qui se révolte et au sein duquel s'élabore une pensée politique autour de la notion de « droit à l'existence ».
- Les élites (les lettrés sont de plus en plus nombreux) qui imaginent de nouvelles formes politiques, en Europe et en Amérique du Nord
- Des monarques et leurs entourages, qui cherchent le maintien des régimes existants.

En France, c'est l'action des deux premiers groupes contre le troisième qui va aboutir à la Révolution. On va suivre chacun de ces groupes au cours des six heures suivantes.

Concrètement, on demandera aux élèves, à la fin de chaque sous-partie, de résumer dans un tableau l'action de chacun de ces groupes, et de dire lequel de ces groupes a eu, à chaque étape, une action déterminante.

II. L'explosion de l'été 1789 et la diffusion de la Révolution sur l'ensemble du territoire

Introduction : les années 1780 sont des années de mauvaises récoltes, de contestations nombreuses, et de problèmes financiers pour la monarchie.

A. La monarchie ébranlée

Comment les députés des Etats Généraux font-ils entrer la France en Révolution ?

Présentation orale : décision prise par le roi en 1788 de convoquer à Versailles des Etats Généraux, assemblée de constitution très ancienne, qui regroupe des représentants du clergé, de la noblesse, et du Tiers-Etat. Nombreux Etats Généraux au moment des Guerres de Religion, mais aucun n'a été convoqué depuis 1614 et le règne de Louis XIII. C'est donc un moment exceptionnel. Ce qui contribue à le rendre plus exceptionnel encore : les cahiers de doléances.

1. Les cahiers de doléances

Il est nécessaire de rappeler, au cours de l'étude des cahiers, ou en préalable, les deux notions de *société d'ordres* et de *privilège*.

Cinq extraits de cahiers de doléances

1. Cahier de doléances du village de Teillay-le-Perreux

Revendication rurale. Protestation contre la lourdeur de l'impôt et les modalités de son prélèvement.

2. Cahier de doléances du tiers état du village de Gif

Revendication rurale. Protestation contre un des privilèges ruraux de la noblesse : le droit de chasse.

3. Cahier de doléances du Tiers état de Paris

Revendication urbaine. Remise en cause de la monarchie absolue, volonté de donner aux représentants de la nation une partie du pouvoir législatif, ébauche d'une constitution. L'ambition est de faire de ces Etats généraux une assemblée permanente.

4. Cahier de doléances de la noblesse du bailliage de Montargis

L'exigence d'un statu quo concernant les privilèges et la société d'ordres.

5. Cahier de doléances du village de Lauris, sénéchaussée d'Aix.

La permanence de l'amour du roi : les cahiers de doléances ne laissent pas du tout percevoir de remise en cause de la monarchie en elle-même. La figure du roi « père du peuple » reste très puissante.

2. L'Assemblée Nationale Constituante et le Serment du Jeu de paume

Un document : l'esquisse de David pour un tableau sur le Serment du Jeu de paume

David, peintre connu et révolutionnaire actif, se voit confier en octobre 1790 par les Jacobins, une commande, financée par une souscription : la tableau du Serment du Jeu de Paume. Il rend en mai 1791 une première esquisse, qu'on étudie ici.

- Que représente le tableau ?

Le serment prêté par les députés du Tiers le 20 juin 1789.

Rappel : Le 17 juin, les députés du Tiers se proclament Assemblée Nationale, considérant qu'ils représentent l'essentiel de la Nation. Le 20 juin, la monarchie leur interdit de se réunir dans la Salle des Menus Plaisirs comme ils en ont l'habitude. Ils se rendent donc dans la salle toute proche du Jeu de Paume, où ils prêtent serment (tous, sauf un).

Le texte du serment (à distribuer):

« L'Assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle continue ses délibérations dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin, partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée nationale ;

Arrête que tous les membres de cette assemblée prêteront, à l'instant, serment solennel de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides, et que ledit serment étant prêté, tous les membres et chacun d'eux en particulier confirmeront, par leur signature, cette résolution inébranlable. »

20 juin 1789

Relever la dimension d'acte fondateur : désobéissance, remise en cause collective de la monarchie absolue, premier événement révolutionnaire.

- Dans quel but ce tableau est-il préparé ?

Faire une représentation réaliste de la scène à l'usage de ceux qui n'y étaient pas (on reconnaît un certain nombre de révolutionnaires importants), mais aussi un manifeste politique : montrer un moment fondateur où apparaît la nation représentée, un moment d'unanimité, un moment d'héroïsme collectif.

- Quelles sont les marques de l'unanimité ? Pourquoi cette unanimité est-elle si importante à représenter ?

Les marques de l'unanimité : Les bras qui se tendent dans la même direction, les regards qui convergent vers le même point, les postures d'exaltation collective, les trois personnages au premier plan qui se congratulent. Les différents groupes de la nation sont représentés : des jeunes et des vieillards, des orateurs de premier plan comme Mirabeau, Barnave ou Robespierre et des députés inconnus, des clercs (au premier plan, l'abbé Grégoire, le moine

Dom Gerle, le pasteur Rabaud-Saint-Etienne), un paysan (le seul député paysan, Gérard, est au premier plan lui aussi), des militaires...

Contre toute vraisemblance, Bailly nous regarde, alors qu'il regardait certainement les députés, comme pour nous inclure nous aussi, spectateur, dans ce mouvement unanime.

Cette unanimité est importante à représenter car elle légitime l'action des députés ce jour-là : c'est l'ensemble de la nation qui signe un Contrat social.

A noter : le seul député qui s'est opposé, Martin Dauch, est également représenté, recroquevillé à droite du tableau, comme un symbole de la liberté de choix qui règne chez les peuples libres.

- Quelle est l'attitude du peuple ?
Le peuple est présent sur les balcons, mais il est pour l'instant spectateur, curieux ou enthousiaste. A noter l'intéressant anachronisme, en haut à droite de l'esquisse : un homme (Marat ?) rédige sur le mur une feuille intitulée L'Ami du peuple.
- Par quels symboles David fait-il participer la nature, les éléments, à cette scène révolutionnaire.
Le vent de l'histoire qui souffle par la gauche sur la scène et agite les rideaux, la foudre qui frappe la chapelle de Versailles.
- Question facultative : Pourquoi le tableau n'a-t-il jamais dépassé le stade de l'esquisse ?
L'unanimité de 1789 ne dure pas. A partir de 1791 surtout, création de factions, découverte de la trahison de Mirabeau...

Une critique intéressante adressée au tableau à l'époque : figer les protagonistes dans une posture exaltée, sans représenter la dimension subversive, risquée même de leur action. On peut lire sous la plume d'un critique en 1791 : « Mais quel est l'objet de ce serment, dans quel instant a-t-il été prêté, quels étaient les dangers qu'on courait en le prêtant : c'est ce dont le dessin ne dit mot, cependant le point capital était de le dire. »

- BILAN -

Le peuple révolutionnaire	Les députés	Le roi et son entourage
Des révoltes nombreuses durant tout le XVIII ^e siècle. Ecriture des cahiers de doléances	Les députés se proclament Assemblée Nationale et prêtent le Serment du Jeu de paume	Le roi et les députés de la noblesse subissent reconnaissent l'Assemblée Nationale

B. Le 14 juillet et ses conséquences

On passe des députés aux foules révolutionnaires. On passe de Versailles à Paris puis à la France entière

Comment l'irruption des foules révolutionnaires met-elle à bas l'Ancien Régime ?

1. La prise de la Bastille

Présentation orale : le 12 juillet, le roi renvoie son populaire ministre Necker. Dans le même temps, les autorités monarchiques rassemblent des troupes autour de Paris. La foule cherche des armes pour se défendre en cas d'éventuelle attaque. (Camille Desmoulin met en garde au Palais Royal contre « une Saint-Barthélemy des patriotes »).

Le matin du 14 juillet, la foule trouve des armes aux Invalides. Pour en trouver de nouvelles, elle se présente ensuite devant la Bastille, prison royale. Le gouverneur de la Bastille, de Launay, fait tirer sur le peuple.

Tableau (peintre inconnu, date 1789 environ) de la prise de la Bastille.

Relever l'impression de foule, l'absence de personnage central, l'absence d'individus définis, comme on en trouvait chez David.

Relever également les marques de la violence : fumées, fusils, armes blanches, canons, morts, rougeoiements à la droite du tableau.

Associer cette première image au tableau représentant **La démolition de la Bastille** (aquarelle de Houel, 1789 environ)

Importance matérielle modeste (sept prisonniers) mais importance symbolique énorme :

- Commémoré comme symbole de la liberté dès l'année suivante avec la première grande fête révolutionnaire
- Multiplication à l'infini des représentations de la scène, jusque dans les pays étrangers (**gravure hollandaise de Mourik de la prise de la Bastille**). Début des représentations d'un peuple soulevé, qui sera la figure artistique imposée de toute l'époque révolutionnaire.
- Multiplicité des objets commémorant l'événement : faïence, médailles, **couteau de vainqueur de la bastille**, maquettes, diplôme de vainqueur de la forteresse... Diffusion dans la France entière des **pierres de la Bastille**, reliques laïques.

2. La diffusion des révoltes sur l'ensemble du territoire

L'événement du 14-juillet se répand sur l'ensemble du territoire.

- Dans certaines villes comme Strasbourg (**pillage de l'hôtel de Ville de Strasbourg** le 22 juillet). Souvent, de nouveaux pouvoirs « patriotes » remplacent les structures d'Ancien Régime.
- Dans les campagnes par les mouvements des rébellions qui accompagnent ou suivent la Grande Peur² (**Carte**). Des châteaux sont attaqués (**image**), des chartes et papiers du prélèvement seigneurial brûlés.

Pour apaiser ces révoltes imprévues, l'Assemblée fait disparaître la société d'ordres au cours de la nuit du 4 au 5 août 1789

3. L'abolition des privilèges

Extrait du décret du 11 août 1789

Art. 1^{er} L'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal. Elle décrète que, dans les droits et les devoirs tant féodaux que censuels, ceux qui tiennent à la main-morte réelle ou personnelle, et à la servitude personnelle, et ceux qui les représentent, sont abolis sans indemnité ; et tous les autres sont déclarés rachetables, et le prix et le mode de rachat seront fixés par l'Assemblée nationale. [...]

Art. 3. Le droit exclusif de la chasse ou des garennes ouvertes est pareillement aboli [...]

Art. 5. Les dîmes de toute nature, et les redevances qui en tiennent lieu, sous quelques dénominations qu'elles soient, connues et perçues, même par abonnement, [...] sont abolies.

Art. 10. [...] Il est déclaré que tous les privilèges particuliers de provinces, principautés, pays, cantons, villes et communautés d'habitants, soit pécuniaires, soit de toute autre nature, soient abolis sans retour, et demeureront confondus dans le droit commun de tous les Français.

Art. 11. Tous les citoyens, sans distinction de naissances, pourront être admis à tous les emplois et les dignités ecclésiastiques, civiles et militaires, et nulle profession utile n'emportera dérogeance.

- Quels sont les privilégiés visés par le décret ?
Les nobles, le clergé, des corporations, des provinces, des villes
- Quel est le nouveau principe institué
L'égalité civile de tous les citoyens.
- Tous les droits féodaux sont-ils totalement supprimés ?
Les droits personnels sont abolis, les droits réels (relatifs aux biens) rachetables.

² Selon Georges Lefebvre, elle est alimentée par la crainte d'un complot aristocratique, selon Tackett, par la désorientation, l'angoisse, la perméabilité aux rumeurs qui suivent l'effondrement des repères et des autorités. Voir <http://ahrf.revues.org/1298>

4. Le roi à Paris

A nouveau, le roi subit les événements.

- Il accepte la prise de la Bastille en se rendant à l'hôtel de Ville de Paris, où on lui remet une cocarde tricolore (naissance de l'association de ces trois couleurs, le rouge et le bleu de Paris, le blanc de la monarchie).
- Il refuse dans un premier temps l'abolition des privilèges. Mais une foule venue de Paris l'oblige à accepter cette nouveauté, et à quitter Versailles les 5 et 6 octobre 1789. Le roi sera désormais sous surveillance à Paris (**Gravure - Arrivée du roi et de la famille royale à Paris** - Tu te rends près de nous, rempli de confiance / Louis, nous prisons tous cette mâle assurance / mais aussi tu connais à présent, ô grand roi / que ta plus sûre garde est notre amour pour toi)

- BILAN -

Le peuple révolutionnaire	Les députés	Le roi et son entourage
Le peuple parisien prend la Bastille, beaucoup de communautés rurales attaquent les châteaux.	Conséquence : nuit du 4 août, abolition des privilèges par les députés.	Le roi refuse l'abolition des privilèges. En octobre, il est contraint par la foule de quitter Versailles pour Paris.

C. La « France régénérée »

Par quel système politique, et guidés par quels principes, les députés remplacent-ils l'Ancien Régime disparu ?

Le Serment du Jeu du Paume et le 14 Juillet ont opéré un transfert de légitimité : le pouvoir légitime n'est plus dans la personne du roi, mais dans la nation toute entière, l'ensemble des citoyens. Les députés de l'assemblée entreprennent la rédaction d'un texte qui a pour ambition d'être une référence, l'énoncé des principes sur lesquels s'appuieront les rédacteurs de la Constitution et des lois à venir.

1. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Extrait du texte de la Déclaration³.

Préambule - Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être Suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen.

Article premier - Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2 - Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Article 3 - Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

³ J'ai sélectionné le préambule et cinq articles pour faire court, mais il est préférable d'étudier l'ensemble des 17 articles. Que l'on étudie le texte tronqué ou entier, on peut le questionner à travers les quatre entrées proposées.

Article 4 - La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Article 6 - La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ces yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

- Quelle est la fonction / la raison d'être de cette Déclaration ?
Donner à tous les hommes un texte de référence qui fixe les droits, texte auquel tous pourront se référer pour évaluer l'action d'un gouvernement et éventuellement le contester. Fixer des principes incontestables reconnus par tous, dirigeants et dirigés. Légitimer un nouveau pouvoir en train de naître (Préambule).
- Quels sont les droits ? Comment sont-ils définis ?
La liberté : la possibilité de tout faire, tant que cela n'empiète pas sur la liberté des autres. C'est la loi qui fixe les limites (Art. 1, 2 et 4). On comprend donc que la liberté de chacun est limitée par celle de l'autre, et donc que l'égalité est le pendant de la liberté ainsi définie.
La propriété.
La sûreté.
La résistance à l'oppression (art. 2).
- Que signifie l'expression « égaux en droits » (art. 1) ? Comment cette égalité s'exprime-t-elle ?
La loi est la même pour tous, c'est la fin des privilèges. Le texte, surtout si on l'étudie intégralement, donne de multiples exemples de cette égalité. Dans l'extrait proposé, on relève la possibilité pour tous d'accéder à tous les emplois (art. 6).
- La liberté est limitée par des lois (art. 4). Comment sont-elles écrites ?
Les lois ne sont plus écrites par un seul, puisque la souveraineté est passée du roi à la nation toute entière (art. 3). C'est la nation, par l'intermédiaire de ses représentants, qui écrit la loi (art. 6).

Le texte fixe donc des principes sans entrer dans le détail de leur application. Ce sera là le travail des deux années qui vont suivre, et l'enjeu principal des débats entre côté gauche et côté droit de l'Assemblée : pour le côté gauche (Robespierre, Grégoire), tout ce qui est contraire aux principes déclarés est anticonstitutionnel et antisocial (voir le discours *Contre le décret dit du marc d'argent*, qu'on pourra étudier à la fin du 3 ci-dessous)

2. La réorganisation du territoire

- Réorganisation de la justice : égalité de tous devant la loi, juges élus.
- Impôts payables par tous
- Institution du mariage civil et du divorce. Suppression du droit d'aînesse.
- Nouvelle organisation administrative avec la création de 83 départements (**Carte des esquisses des départements et carte de leur tracé définitif** qui permet de comprendre l'esprit mathématique à l'œuvre)
- Elle institue le système métrique : fixe ce qu'est un mètre (un dix millionième d'un quart de méridien - **image du mètre étalon**) et un gramme (le poids en eau d'un cm³) et instaure une base décimale.
- Réorganise profondément l'Eglise avec la **Constitution Civile du Clergé** (12 juillet 1790). Tous les biens de l'Eglise reviennent à la nation, on les appelle **Biens Nationaux**. Beaucoup sont **vendus, ce qui inaugure une redistribution massive des terres**. Les prêtres et évêques sont élus et payés par l'Etat. Ils doivent prêter serment de fidélité à la nation, à la Loi et au roi. Certains acceptent de jurer, on les appelle jureurs, d'autres refusent, on les appelle réfractaires. Condamné par le pape 10 jours plus tard.

Elle fait se réunir la **Fête de la Fédération** (**image**) le 14 juillet 1790. Pour la première fois, la nation constituée de citoyens est rassemblée. Des centaines de milliers de Français pour un défilé, une messe, des chants. En revanche, certains nobles commencent à partir à l'étranger, on les appelle les **Emigrés**, car ils refusent ce nouveau système.

Enfin, le 3 septembre 1791, vote de la Constitution en elle-même

3. La monarchie constitutionnelle

Schéma des nouvelles institutions

- Quel régime remplace la monarchie absolue ?
Une monarchie constitutionnelle. Le roi règne toujours, mais partage ses pouvoirs avec l'assemblée élue.
- Quels pouvoirs le roi conserve-t-il ?
*Le roi est Roi des Français, il choisit les ministres, il a un droit de **veto suspensif** de 4 ans renouvelable une fois.*
- Quels pouvoirs l'assemblée législative a-t-elle ?
Ils sont élus pour deux ans, et ont le pouvoir de faire les lois.
- Qui peut élire les députés ? En quoi cela pose-t-il problème par rapport à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ?
*Les hommes (pas les femmes) de plus de 25 ans, et qui payent un impôt égal à trois jours de travail (suffrage censitaire). Sur 7 millions d'hommes de plus de 25 ans environ, quatre millions peuvent voter et sont appelés citoyens actifs (*carte de citoyen actif*). Cela pose problème car, contrairement au texte d'août 1789, les hommes ne sont pas « égaux en droits » (on peut là utiliser le discours de Robespierre Contre le décret dit du marc d'argent, non fourni dans les documents, où il s'oppose au nom de la Déclaration des Droits à ce système censitaire).*

4. Un pays qui entre en politique

Exemple d'un village de la Meuse, à 250 km à l'est de Paris, Varennes, 1500 habitants à la fin du XVIII^e siècle

Texte de Timothy Tackett sur la diffusion de la politique dans le village de Varennes.

- Trouvez trois canaux de la diffusion de la politique et des idées révolutionnaires à Varennes.
*L'élection, locale et nationale.
La Garde nationale.
Les clubs ou sociétés populaires, jusque dans les villages les plus modestes.
(le texte ne mentionne pas l'importance des journaux - à ajouter oralement grâce au document ci-dessous)*

Documents complémentaires : **carte de la participation aux élections locales** dès 1790 (on voit qu'elle est importante dès le départ) ; et **graphiques décrivant la création de journaux** en France et à Paris dans les deux premières années de la révolution à Paris

- BILAN -

Le peuple révolutionnaire	Les députés	Le roi et son entourage
Diffusion de la politique sur le territoire. (Achat de biens nationaux pour les plus riches).	Vote de la Déclaration des droits de l'homme Vote de réformes profondes dans de nombreux domaines.	Début de l'Émigration. Le roi doit partager ses pouvoirs

III. La naissance de la République, 1792-1794

A. La question du roi - autour du 10 août

Pourquoi la monarchie constitutionnelle ne dure-t-elle pas, et comment laisse-t-elle place à la République ?

1. La fuite du roi

Deux images comme documents d'accroche : Le roi expliquant à son fils les droits de l'homme⁴, Louis XVI, roi cochon et cocu⁵.

Le roi est très affaibli mais reste populaire jusqu'en 1791. Beaucoup de reconnaissance pour avoir laissé les changements s'installer sans violence.

Un tournant en juin 1791 : le roi s'enfuit. Il perd là l'essentiel de son prestige, de sa crédibilité, de son image de bienveillance, puisqu'une fois parti, il ne pouvait que revenir à la tête d'une armée.

Récit de la fuite du roi (épisode plein de suspense) en un quart d'heure. L'essentiel est résumé à partir du livre *Le roi s'enfuit* de Tackett, dans la [fiche Varennes](#).

Dès le début, le régime de monarchie constitutionnelle est dirigé par un roi peu légitime, qui a menti à ses sujets.

2. la France en guerre

Le régime déjà fragile est encore fragilisé par la guerre.

1790 : déclaration de paix au monde : « la nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes et [déclare] qu'elle n'emploiera jamais la force contre la liberté d'aucun peuple. »

Mais :

- Le roi d'Autriche (famille de la reine) menace la France d'une guerre s'il arrive quelque chose à la famille royale après Varennes.
- Beaucoup des révolutionnaires veulent répandre les idées et pratiques nouvelles dans les pays voisins, par haine de la monarchie qui y règne ([Caricature des monarques européens souillés par les patriotes français](#)).
- Le roi espère une guerre où les armées françaises seraient battues, et où les rois étrangers lui redonneraient son pouvoir perdu.

10 avril 1792 : la France entre en guerre contre l'Autriche et la Prusse⁶. Les premiers combats sont perdus par les armées françaises, ce qui fait craindre à Paris une invasion qui mettrait fin à la Révolution.

⁴ La gravure évoque la déclaration faite par le roi après sa visite à la Constituante, le 4 février 1790, assurant qu'il instruirait le Dauphin dans « la liberté constitutionnelle ».

⁵ Le cochon a l'image d'un animal vorace et criminel. En écho à cette image, la citation par le journal *Le Courier français*, le 4 août 1792, d'un passage du pamphlet *Description de la ménagerie royale d'animaux vivants* : « le royal Veto : cet animal a environ cinq pieds et cinq pouces de long. Il marche sur les Pieds de derrière comme les hommes. La couleur de son poil est fauve. Il a les yeux bêtes ; il a la gueule assez bien fendue, le mufle rouge ; les oreilles grandes ; fort peu de crins ; son cri ressemble assez au grognement du porc. Il n'a point de QUEUE. Il est vorace par nature. Il mange, ou plutôt il dévore avec malpropreté tout ce qu'on lui jette. Il est ivrogne et ne cesse de boire depuis son lever jusqu'à son coucher [...]. Il est âgé de 34 à 36 ans, il est né à Versailles et on lui a donné le sobriquet de Louis XVI ».

⁶ La question de la guerre provoque cependant un débat intense, et les partisans de la guerre emporteront au final la décision. Mais on aura entendu aussi des arguments contre, portés en particulier par Robespierre, qui craint d'y voir pour la Cour l'occasion de reprendre l'initiative, qui craint que l'urgence des événements militaires empêche la construction d'un régime libre en France, alors que tout est encore fragile. Il redoute, ultimement, la prise du pouvoir par un général, et se méfie des prévisions optimistes sur la réaction des peuples étrangers : « Personne n'aime les missionnaires armés ».

Pour comprendre cet instant d'exaltation politique et guerrière : **texte de la Marseillaise**, écrite pour l'occasion.

3. Le 10 août

Comparaison de la représentation de ces deux événements dans deux peintures.

Deux documents :

Tableau de la prise de la Bastille (déjà étudié en première partie)

Le 10 août de Jacques Bertaux

- Que représente la scène ?
*L'attaque du château des Tuileries défendu par les troupes royalistes. Dans la nuit du 9 au 10 août, le palais des Tuileries où réside la famille royale depuis octobre 1789, défendu par environ 4000 hommes dont 900 gardes suisses, est assiégé par le peuple révolutionnaire, venu des faubourgs de Paris et de tout le territoire français. Les assiégeants demandent la déchéance du roi.
Le 10 au matin, le roi se réfugie dans l'Assemblée législative, à quelques mètres du château. Alors que le roi n'est plus là, a lieu une attaque entre assaillants et assiégés. C'est cette attaque qui est figurée.*
- Quelle différence dans la représentation du bâtiment attaqué entre le 14 juillet et le 10 août ?
D'un côté, une Bastille intimidante, protégée par de hauts murs, de l'autre un château à peine représenté, arrière plan sans grande importance, comme pour signifier la perte de prestige de la monarchie et de ses édifices.
- Quelles sont les différences dans la représentation de la violence.
*Dans les deux cas, les armes, la poudre, les fumées, la rougeur des incendies. Mais le 14 juillet, il y a seulement un mort au premier plan, qui rappelle les sacrifices, mais ce n'est pas l'essentiel du tableau. La représentation du 10 août au contraire est saturée des corps des victimes, qui occupent plus de la moitié du champ de bataille. En effet, s'il y a une centaine de morts environ le 14 juillet, il y en a presque mille le 10 août. La représentation montre que la violence y est bien plus grande, et le fait d'y insister autant indique qu'il n'y a plus, comme au 14 juillet, cette illusion que la violence est accidentelle et qu'elle ne durera pas.

Le 14 juillet, la représentation d'un peuple uni en lutte contre une forteresse. Le 10 août, on est plus proche d'une scène de guerre civile.*
- Quelle scène montre la gêne du peintre vis à vis de cette violence ?
La mort du Suisse au premier plan, achevé sans bravoure ni gloire par deux assaillants. Et effectivement, lorsque le roi donnera l'ordre à ses défenseurs dépassés d'arrêter de se battre, des dizaines ou des centaines de Suisses, qui tiraient sur la foule depuis les fenêtres du palais, seront massacrés.

Le roi est l'absent de cette représentation. Une fois que ses défenseurs auront été défaits, des représentants des assaillants feront irruption dans l'assemblée, conduisant les députés à prononcer la suspension du roi, la convocation d'une Convention Nationale chargée d'écrire une nouvelle constitution, la reconnaissance d'une Commune de Paris représentant les insurgés. C'est la Commune qui décide de mettre en prison le roi déchu et sa famille, dans la forteresse médiévale du Temple.

Le 22 septembre 1792, la république est proclamée, une Convention élue au suffrage universel est chargée de rédiger sa constitution. En décembre 1792, le roi est jugé pour trahison et conspiration. Il est guillotiné le 21 janvier 1793.

- BILAN -

Le peuple révolutionnaire	Les députés	Le roi et son entourage
Second coup de force populaire : le roi est mis en prison suite à une émeute.	Les députés, hésitants, proclament sous la pression la déchéance du roi.	La France déclare la guerre aux rois étrangers. Le roi et son entourage sont en prison.

B. La République naissante et assiégée

Comment députés montagnards et mouvement populaire s'unissent-ils pour faire naître la république dans un contexte périlleux ?

1. Les périls

- La mort du roi crée une cassure : la Grande Bretagne, les Provinces Unies (à peu près les Pays-Bas actuels), l'Espagne, le Portugal, l'essentiel des Etats italiens rejoignent la Prusse et l'Autriche et entrent en guerre contre la France. C'est la **Première Coalition**.
- Pour y faire face, la République naissante demande 300 000 hommes. Certaines régions, dans l'ouest, déjà heurtées par la Constitution Civile du clergé et la mort du roi, refusent et entrent en **rébellion**.
- Enfin à Paris, le peuple révolutionnaire s'en prend aux députés au pouvoir, les Girondins. Il leur reproche leur modération dans la conduite de la guerre à laquelle ils étaient très favorables (en particulier après la trahison du général Dumouriez, proche des Girondins), et le peu d'attention qu'ils portent aux revendications économiques des plus pauvres (les Girondins sont partisans de la liberté illimitée du propriétaire). A la suite d'une insurrection populaire, certains Girondins sont arrêtés et guillotines, d'autres fuient en province où ils organisent des **révoltes**, dites **fédéralistes**, contre le gouvernement parisien. Le groupe des députés Montagnards prend le pouvoir.

Deux possibilités pour étudier ces périls :

- Commentaire de la **carte *La révolution en danger***, afin d'identifier et de localiser les quatre périls militaires : les attaques étrangères, les révoltes fédéralistes, la Vendée, la chouannerie.
- **Réalisation d'une carte par les élèves** à partir de différents documents, cartes ou textes, afin d'aboutir à une version simplifiée de la carte ci-jointe. Ce travail prenant au moins une heure, il ne permet cependant pas de terminer en huit heures le chapitre sur la révolution. La carte peut-être donné à faire à la maison.

2. Le mouvement sans-culotte

Alors qu'une partie des Français se détourne du cours pris par la Révolution, une autre au contraire s'y engage corps et âme, ceux qu'on appellera à partir de 1792-93 les sans-culottes⁷.

On a vu les différents moyens de participation du peuple à la politique : l'engagement dans la Garde Nationale, l'armée ; la participation à un club ou une société politique (les Jacobins, les Cordeliers...). On peut ajouter pour Paris l'importance de la section, à la fois une assemblée et une force armée. On a vu aussi avec le cas de Varennes les liens tissés entre les patriotes sur l'ensemble du territoire.

Exemple d'un sans-culotte : Pons de l'Hérault. (on a quatre documents, deux dans cette partie, deux dans les parties suivantes). Commencer par déchiffrer les textes avec élèves.

Brevet signé par Bonaparte pour signaler la bonne conduite de Pons.

« Le général d'Artillerie certifie que le citoyen Pons, officier de marine, a servi pendant le siège de Toulon en qualité de commandant des batteries de Baudotte, et s'est comporté avec zèle et activité.

[Illisible] le 4 ventôse l'an 2^{ème} de la République
Bonaparte ».

- Quelle est la date du document ?
Le 4 ventôse an II soit le 22 février 1794

⁷ L'origine du mot est incertaine, peut-être une expression de dédain du député monarchiste Maury en 1791, peut-être le simple constat que ces hommes portent des pantalons, et non des culottes comme les aristocrates.

Permet de mentionner le changement de calendrier opéré par les révolutionnaires. Entre en vigueur officiellement le 5 octobre 1793 (14 vendémiaire an II), en décrétant pour origine le 22 septembre 1792, jour de naissance de la République.

- A quel combat est-il fait référence
*Le siège de Toulon, qui a rejoint le camps fédéraliste. Les Toulonnais ont fait appel aux armées britanniques, espagnoles et italiennes, qui se sont installées dans la ville. La ville de Toulon est reprise par les armées de la révolution en décembre 1793, deux mois avant l'écriture de ce billet.
Les élèves peuvent faire des recherches sur cet événement.*
- Qui signe le document ?
Bonaparte, d'abord capitaine puis promu général d'artillerie, qui coordonne le siège de la ville. C'est là son premier fait d'armes important.
- Qu'apprend-t-on sur l'activité du sans-culotte Pons ?
*Qu'il a rejoint l'armée, très certainement comme volontaire. On peut citer l'expression fréquente dans les gravures ou objets sans-culottes : « Vivre libre ou mourir », ou la vague des « les soldats de l'an II ». Rejoint l'idéal sans-culotte d'un peuple en armes pour défendre la patrie et la révolution, qu'on retrouve sur les gravures : la pique, le sabre, le gourdin, parfois le fusil (montrer l'image de sans culotte ci-jointe, ajouter la description des vêtements : pantalon, veste ou gilet, bonnet phrygien)
Pons lui-même n'est pas un soldat de l'an II. Il a été mousse dans la marine dès ses 10 ans, et est devenu officier de marine, dans l'armée, dès 1790.*

Laisser-passer accordé à Pons

« Liberté égalité

Département de l'Hérault, district de Montpellier, municipalité de Sette.

Nous maire et officiers municipaux de la Ville & port de Sette, certifions à tous qu'il appartiendra que le XXX Marat Lepeletier Pons officier habitant de cette commune âgé de vingt trois ans taille cinq pieds cinq pouces, cheveux et sourcils chataing, figure longue nez ordinaire, bouche moyenne menton rond, part de cette commune pour se rendre à Paris en qualité de député de la société populaire de cette commune, nous prions tous ceux qui sont XXX de la laisser passer librement et de lui accorder aide, protection et sûreté sur sa route, séjour et retour et a signé (?).

En témoin de quoi avons délivré le présent certificat, signé de l'un de nous , & contre-signé par le secrétaire-greffier de la Municipalité.

Donné à Sette, le 23 germinal ~~mille sept cent quatre vingt~~ de l'an second de la République Française, une et indivisible.

Signé (entre autres) Marat Lepelletier Pons. »

- Quelle est la date du document ?
23 germinal an II soit le 12 avril 1794, moins de deux mois après le précédent.
- Où ce document a-t-il été délivré ?
A Sète (orthographié Sette), dans le nouveau département de l'Hérault. C'est à 250 km de Toulon.
- Comment André Pons est-il nommé dans ce document ? Pourquoi ?
André Pons a changé son prénom pour les noms de Marat et Lepelletier. Ce sont, à ce moment, les deux « martyrs » les plus célèbres de la révolution : Marat assassiné par Charlotte Corday le 13 juillet 1793, Le Pelletier de Saint Fargeau, conventionnel ayant voté la mort du roi, assassiné le 21 janvier 1793 par un royaliste. On peut demander aux élèves de faire des recherches sur ces deux personnages.
- Où Pons se rend-il, et dans quel but ?
Il se rend à Paris, envoyé par la société populaire de sa commune. Cela montre l'importance de la réunion, du débat et de la délibération collective dans la vie du sans-culotte.

- Pourquoi peut-on parler d'un mouvement sans-culotte national ?
*Les figures parisiennes de Marat et Le Pelletier sont honorées jusqu'à Sète.
 Le laisser-passer est destiné à tous les sans-culottes présents entre Sète et Paris, preuve que dans les villes et villages traversés, Pons rencontrera des sans-culottes qui pourront l'aider, le protéger, l'héberger. Et qui, au contraire, pourraient le suspecter s'il n'avait pas ce papier.
 La société populaire de Sète envoie un représentant à Paris, preuve d'une circulation des hommes et des idées dans cet univers sans-culotte. Il est probable que Pons va rendre compte à Paris des événements du siège de Toulon*

Conclusion : le sans-culotte, à la fois combattant (document 1) et délibérant (document 2)

- BILAN -

Le peuple révolutionnaire		Les députés		Le roi et son entourage
Une partie du peuple se détourne de la Révolution.	Apparition de la figure du sans-culotte.	Séparation entre députés « montagnards » victorieux...	... et députés « girondins » vaincus.	Révoltes royalistes en Vendée et Bretagne, attaques royalistes de la Première Coalition.

C. Les politiques de la Terreur

La révolution s'accompagne dès le début de violence : combats de rues, emprisonnements, quelques morts.

Un tournant : la guerre en 1792, qui conduit au 10 août (1000 morts), et un mois plus tard aux meurtres dans les prisons par une foule hantée par les rumeurs de trahison au profit de l'étranger : les « massacres de septembre » (1500 morts). Les deux guerres, une guerre extérieure et une guerre civile, haussent donc le niveau de violence.

Pour y faire face, les députés montagnards installent donc un gouvernement d'exception, qui est annoncé comme « révolutionnaire jusqu'à la paix » (10 octobre 1792). La constitution dite « de l'an I », approuvée par référendum (les 7 millions d'hommes de plus de 21 ans peuvent cette fois voter), n'est pas appliquée dans l'immédiat.

Ce gouvernement révolutionnaire, dans un même mouvement, se fixe pour objectif de triompher, militairement, de ses ennemis, et dans ce contexte très précaire, de mettre en place la République⁸.

Ce gouvernement a des organes particuliers, des juridictions ou des pratiques qui lui sont propres. Schématiquement, les suivants :

- Le Comité de salut public (9 puis 12 membres), créé dès avril 1793 pour faire face aux besoins de la guerre. Le mandat des membres est renouvelé tous les mois. Ils sont chargés de mettre en œuvre la politique voulue par la Convention.
- Le Comité de sûreté générale, chargé de surveiller, de perquisitionner, d'arrêter les contre-révolutionnaires.
- un tribunal spécial - tribunal révolutionnaire - est créé pour juger ceux qui sont considérés comme traîtres à la révolution.
- Les représentants en mission, députés à la Convention, sont envoyés dans les régions de France pour y faire appliquer la politique révolutionnaire.
- Les Comités révolutionnaires sont les rouages du gouvernement révolutionnaire sur l'ensemble du territoire, dans les villes et villages de France.

Selon Robespierre toujours, ce gouvernement a deux ressorts, la « terreur et la vertu ».

⁸ Robespierre : « Le but du gouvernement constitutionnel est de conserver la République ; celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder ».

Quelle politique les députés montagnards et le mouvement sans-culotte mènent-ils au cours sous ce « gouvernement révolutionnaire », articulés « Terreur » et encouragement de la « Vertu » ?

1. La Terreur : exclure les ennemis, réels ou supposés

La violence s'exerce d'abord contre les ennemis de la Révolution : les officiers français sont sommés de partir à l'offensive contre les armées étrangères, les portions du territoire qui s'étaient révoltés et luttent maintenant contre la Révolution sont très brutalement battues. (Lyon, Toulon, la Vendée...).

Alors que la situation semblait désespérée, toutes les régions rebelles sont battues, et les armées étrangères sont repoussées. La répression est brutale : noyades de Nantes, fusillades de Lyon, colonnes infernales de Turreau.

Texte de Barère :

« L'inexplicable Vendée existe encore. Elle menace de devenir un volcan dangereux [...]. Le Comité de Salut Public a préparé des mesures qui tendent à exterminer cette race rebelle, à faire disparaître leurs repaires, à incendier leurs forêts, à couper leurs récoltes. C'est dans les plaies gangrénantes que la médecine porte le fer et le feu [...]. La Vendée est l'espoir des ennemis du dehors et le ralliement de ceux de l'intérieur [...]. C'est là qu'il faut viser pour les frapper du même coup. Détruisez la Vendée ! Valenciennes et Condé ne seront plus au pouvoir de l'Autrichien ; l'Anglais ne s'occupera plus de Dunkerque ; le Rhin sera délivré des Prussiens ; l'Espagne se verra morcelée, conquise par les Méridionaux. Détruisez la Vendée ! et Lyon ne résistera plus, Toulon s'insurgera contre les Espagnols et les Anglais, et l'esprit de Marseille se relèvera à la hauteur de la révolution républicaine [...]. La Vendée et encore la Vendée, voilà le charbon politique qui dévore le cœur de la République française ; c'est là qu'il faut frapper »

Bertrand Barère de Vieuzac à la Convention nationale, le 26 juillet 1793.

- Comment la révolte de Vendée est-elle combattue ?
Terre brûlée : une lutte contre les soldats mais aussi contre la population civile pour empêcher l'armée vendéenne de se ravitailler
- Quel argument est avancé pour justifier cette brutalité ?
La Vendée est l'endroit où peuvent se coaliser attaques intérieures et extérieures.
- Cette façon de faire la guerre est-elle une innovation révolutionnaire imposée par la Convention ?
*Grand débat historiographique, une mémoire encore douloureuse dans la Vendée d'aujourd'hui, avec 150 000 ou 200 000 morts, républicains ou « bleus » pour un quart, « blancs » pour trois quarts (estimation à prendre avec précaution).
On est, en cette fin du XVIII^e siècle dans une situation d'extrême violence. Au même moment, la répression anglaise en Irlande fait 50 ou 60 000 morts. Si on remonte encore dans l'histoire, on pourrait retrouver des moments comparables pendant les Guerres de religion. La difficulté de la Révolution, la contradiction peut-être dans laquelle elle est prise à ce moment, c'est de faire la guerre au nom de la liberté.*

Dans le même temps est voté le décret du 17 septembre 1793 relatif aux gens suspects, qui sur tout le territoire, cherche à poursuivre les citoyens défavorables à la Révolution.

Définition d'un suspect pendant sous Terreur

Art. 2. Sont réputés gens suspects : 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leur relations, soit par leur propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté ; 2° ceux qui ne pourront pas justifier, de la manière prescrite par le décret du 21 Mars dernier, de leurs moyens d'exister et de l'acquit de leurs devoirs civiques ; 3° ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme ; 4° les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale ou ses commissaires, et non réintégrés, notamment ceux qui ont été ou doivent être destitués en vertu du décret du 14 août dernier ; 5° ceux des ci-devants nobles, ensemble les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, et agents d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution ; 6° ceux qui

ont émigré dans l'intervalle du 1er juillet 1789 à la publication du décret du 30 mars - 8 avril 1792, quoiqu'ils soient rentrés en France dans le délai fixé par ce décret, ou précédemment.

Des centaines de milliers de suspects sont emprisonnés, une partie jugés par le tribunal révolutionnaire à Paris, ou les Commissions militaires dans les régions qui se sont révoltées. Une grande postérité dans l'imaginaire de la révolution, avec la figure centrale de la guillotine, qu'elle soit vue à l'époque comme objet d'effroi ou de justice.

Trois documents :

Les condamnations de la Commission militaire de Bordeaux.

Le nombre d'exécutions capitales sur le territoire français.

Une gravure de Jean Baptiste Louvion à la gloire de la guillotine, *le poignard des patriotes est la hache de la loi*.

Mettre en évidence la proportion de condamnés à mort.

Mettre en évidence les lieux de condamnations : régions révoltées, zones frontalières où l'armée française se bat contre les armées étrangères et Paris, lieu du tribunal révolutionnaire.

Pointer naturellement l'outil de ces exécutions : la guillotine, instrument effrayant de froideur homicide pour les uns, instrument de justice pour les autres.

Chiffres :

- Victimes de la terreur : 35 à 40 000 personnes (y compris les exécutions sommaires de Nantes, Lyon, Toulon liées à la guerre civile).
- Parmi ceux-là, 16 594 ont été condamnés en application de la « Terreur légale » par des « commissions militaires » ou des « tribunaux révolutionnaires ». 75% des condamnés pris les armes à la main ont été condamnés au nom de la loi martiale dans les départements insurgés du fait de la guerre.
→ Le paroxysme de la répression correspond au paroxysme de la guerre : novembre 1793-janvier 1794
- Parmi ceux-là, 2585 ont été condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire de Paris entre le 6 avril 1793 et le 27 juillet 1794 (pour être précis : 4021 jugements, 2585 condamnations à mort, 1306 acquittements + 72 condamnation à la prison, 36 à la déportation, 22 causes renvoyées à d'autres tribunaux, cf. Gérard Walter, *Actes du Tribunal révolutionnaire*, 1968)

Progressivement, le tribunal révolutionnaire aussi utilisé comme une arme entre Conventionnels et dirigeants politiques de premier plan, pour éliminer les adversaires en les accusant d'être de mauvais révolutionnaires. Le tribunal révolutionnaire condamne à mort des hommes de premier plan, comme 21 députés Girondins, Hébert, Danton ou Camille Desmoulins, sur ordre des Comités. Nombreux cas de corruption et d'intrigues.

2. Encourager la « vertu »

Dans le même temps le gouvernement révolutionnaire poussé par les sans-culotte, met en place une politique plus égalitaire, à destination des « bons citoyens », à qui on donne à l'occasion un brevet ou certificat de civisme, marque de leur vertu politique.

3. Certificat de civisme accordé à Pons de l'Hérault

Liberté Egalité

Sette, le 25 fructidor l'an second de la République Française⁹, une & indivisible.

Le comité de surveillance révolutionnaire du canton de Sette certifie que le citoyen Pons cadet est membre du comité, et qu'il a été constamment depuis 1789 l'un des vrais défenseurs du peuple soit dans ses discours ou dans ses actions, enfin un véritable sans-culotte & maratiste, titre que les riches égoïstes & aristocrates de toutes les couleurs nous donnoient & que nous nous glorifions de porter.

Mettre en évidence l'impression de lutte sociale qui se dégage de ce texte entre les bons (défenseurs du peuple, sans culotte, maratiste) et les ennemis (riches, aristocrates). La question sociale apparaît clairement.

Relever aussi l'importance éventuelle pour Pons d'avoir ce papier, dans un contexte de suspicion généralisée.

⁹ 11 septembre 1794

Quelle direction des Conventionnels de la Terreur vont-ils donner à la politique de l'an II ? Pour le comprendre, on peut prendre le texte de la **nouvelle Déclaration des Droits**, écrite, votée, approuvée par référendum en juillet 1793, pour approfondir, compléter celle de 1789. On peut naturellement reprendre le texte dans son entier, je sélectionne quatre articles

Article 18 : Tout homme peut engager ses services, son temps ; mais il ne peut se vendre ni être vendu ; sa personne n'est pas une propriété aliénable.

Article 21 : Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

Article 22 : L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

Article 35 : Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

On identifie là de nouveaux droits :

- *le droit à la subsistance, ou droit à l'existence (on se souvient de la Guerre des Farines de 1775, étudiée en première partie), qui est assuré soit par le droit au travail, soit par la création d'un système de « bienfaisance nationale » ou, pour reprendre le vocabulaire contemporain, de « sécurité sociale ».*
- *le droit à l'instruction pour tous*
- *le droit à l'insurrection.*

On relève dans l'article 18 l'impossibilité de l'esclavage

De là, quelques décisions prises par la Convention

- **le maximum des prix** de certains produits alimentaires et de première nécessité - qui s'accompagne d'un autre maximum, moins populaire celui-là, celui des salaires.
- Les **décrets de Ventôse** (février 1794) pour que soit dressée des listes de patriotes indigents, munis d'un brevet de civisme, à qui seraient distribués les biens des « ennemis de la Révolution ».
- Le décret du 27 floréal an II (11 mai 1794), qui crée un « livre de **bienfaisance nationale** » pour faire verser une retraite aux cultivateurs et artisans « vieillards et infirmes », de l'argent également pour les « mères et veuves chargées d'enfants » et, pour tous les inscrits sur le livre, « des secours gratuits à domicile dans leur maladies ».
- Le développement de **l'instruction** : l'éducation sera gratuite et obligatoire (remis en cause deux ans plus tard). Elle sera faite par des personnes rémunérées par l'Etat, et non par l'Eglise. Création de grandes écoles (Polytechnique, Arts et métiers)
- **Abolition de l'esclavage**, au cœur de l'organisation sociale des colonies françaises d'Amérique. Suite à l'arrivée dans la Convention de députés envoyés par Saint-Domingue révoltée, le texte suivant est voté le 16 pluviôse an II (4 février 1794) : « La Convention nationale déclare abolie l'esclavage des nègres dans toutes les colonies ; en conséquence, elle décrète que tous les hommes sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies sont citoyens français et jouiront de tous les droits assurés par la constitution. »

S'il reste du temps : la déchristianisation et le développement de l'athéisme, que Robespierre tente de freiner avec le culte de l'être suprême.

- BILAN -

Le peuple		Les députés		Le roi et son entourage
Loi des suspects, écrasement des révoltes	Apogée de la puissance sans-culotte : violence et expériences politiques égalitaires	Apogée de la puissance montagnarde : violence et expériences politiques égalitaires	Élimination de nombreux conventionnels accusés de trahir la Révolution	Échec des royalistes français et étrangers.

IV. Vers l'appel au sabre

Comment, au milieu de pouvoirs de moins en moins légitimes, un soldat ambitieux prend-il le pouvoir ?

A. Pons en prison !

4. Pons en prison

Liberté égalité justice

Administration du district de Montpellier - République française

Extrait du Procès-verbal des séances publiques du Directoire du District de Montpellier

Du quatorze messidor l'an 3^e de la République française¹⁰, une et indivisible

Vû la pétition du citoyen Pons cadet de Sette qui demande d'être mis en liberté de la maison de détention

Le Directoire d'après les renseignements donnés par le municipalité de Sette, estime qu'il n'y a pas lieu de prononcer la mise en liberté de pétitionnaire.

- Combien de temps s'est écoulé entre le précédent document et celui-ci ?
Le comité de surveillance révolutionnaire le félicite en septembre 1794, ce document a été écrit moins d'un an plus tard, en juillet 1794
- Qu'est-il arrivé à Pons ?
Il est en prison depuis quelque temps déjà, demande à en sortir et sa demande est refusée.
- Formulez une hypothèse pour expliquer ce brusque changement.
*Une affaire de droit commun ?
Pons est devenu suspect à son tour, au nom de la loi des suspects ?
Pons a changé de camp et s'est opposé à la Révolution ?
Un changement politique à Paris a abouti à l'emprisonnement des sans-culottes.*

La dernière solution est la bonne, qui s'explique par le 9-Thermidor et ses conséquences. Les autorités révolutionnaires encourageaient le sans-culotte Pons à l'été 1794, et le mettent en prison moins d'un an plus tard.

B. Le 9-Thermidor et ses conséquences

Explication orale :

A l'été 1794, la Terreur se renforce, en tout cas à Paris. En effet la loi du 22 Prairial (10 juin 1794) a rassemblé à Paris tous les procès au Tribunal Révolutionnaire, et ne laisse plus que deux choix : l'acquiescement ou la mort. Les garanties pour les accusés sont supprimées : l'accusé n'a plus d'avocat, les enquêtes sont réduites au minimum.

Et la définition du suspect est plus vague que jamais : par exemple, « ceux qui auront cherché à égaler l'opinion et empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs et à corrompre la conscience publique, et altérer l'énergie et la pureté des principes révolutionnaires et républicains, ou à en arrêter les progrès, soit par des écrits contre-révolutionnaires ou insidieux, soit par tout autre machination » ;

Cette « Grande Terreur » (juin-juillet 1794) semble de plus en plus insupportable, d'autant que les périls s'éloignent : la bataille de Fleurus par exemple repousse définitivement les Coalisés au-delà des frontières françaises de 1789.

A l'été 1794, les conditions sont donc réunies pour que la Terreur s'atténue ou disparaisse. Mais certains le craignent :

¹⁰ 2 juillet 1795

- Ceux qui profitent de la situation, car la période de la Terreur est aussi l'apogée des intrigants et débrouillards de toute sorte qui profitent de la justice expéditive pour s'enrichir aux dépens de victimes soigneusement choisies (le Comité de Sûreté Générale est ainsi mité par la corruption).
- Ceux qui, en province, ont appliqué la Terreur avec tant de brutalité, et parfois en s'enrichissant, qu'ils savent qu'ils devront rendre compte de leur comportement.

Celui qui pourrait l'emporter, devenir l'homme fort de la Convention si la Terreur diminue ou cesse, c'est Robespierre. C'est en effet une figure « centriste » dans le contexte de l'époque : il a participé à toutes les mesures terroristes, il les a même théorisées, mais en a aussi condamné les « excès », ou ce qu'il jugeait tel : il a lutté contre la déchristianisation, a fait rappeler certains représentants en mission jugés trop sanguinaires. Il s'est tenu en retrait pendant la « Grande Terreur ». Sa réputation d'incorruptible joue aussi pour lui. Un certain nombre de personnes de premier plan le soutiennent, au Comité (Saint-Just), parmi les sans-culottes, au tribunal révolutionnaire...

Pour éviter la victoire de Robespierre et des siens, on va assister à la Convention à une alliance entre deux catégories de ses ennemis :

- ceux qui veulent faire cesser la Terreur tout de suite, qui craignent les mesures d'atteinte à la propriété prises à partir de 1794 (Décrets de Ventôse, « bienfaisance nationale »), qui refusent enfin le poids pris par les sans-culottes dans cette période (la Plaine ou le Marais).
- ceux qui au contraire ont participé à fond à la Terreur, et sont certains, si Robespierre et les siens s'imposent, de devoir rendre des comptes (et, pour les plus compromis, de perdre leur tête sur l'échafaud).

Le 9-Thermidor an II (27 juillet 1794), dans une scène où se mêlent le politique et le psychologique, Robespierre et ses amis sont décrétés « hors la loi ». Ils sont arrêtés et partent sans jugement à la guillotine. Entre le 10 et le 12 Thermidor, 110 robespierristes, députés (Saint-Just par exemple) et membres de la Commune, sont ainsi exécutés.

L'alliance des ennemis de Robespierre ne dure pas. En l'espace d'un an, tous les anciens terroristes sont écartés du pouvoir, certains à leur tour exécutés ou emprisonnés, et le Marais s'impose. Le cours de la Révolution change alors radicalement. Les organes du gouvernement révolutionnaire sont démantelés, les suspects ne sont plus les mêmes, les mesures « sociales » ne sont pas mises en œuvre.

C. La vaine recherche d'un régime légitime

Beaucoup de révolutionnaires de premier plan morts, Robespierre disparu, les terroristes éliminés, quel acteur réussira à s'imposer pour établir un régime en France ?

On reprend les trois acteurs qu'on a suivis :

- les royalistes et le roi. Louis XVI est mort, mais ses deux frères peuvent prétendre à sa succession. Malgré des tentatives, ce n'est pas encore à l'ordre du jour.
- Le peuple révolutionnaire : il pourrait tenter d'intervenir à nouveau, comme ce fut le cas le 14 juillet ou le 10 août. Il tente de le faire au cours des journées de Prairial an III (20, 21 et 22 mai 1795), mais c'est un échec total : les députés qui autrefois les soutenaient sont morts, les quelques-uns qui s'y risquent sont à leur tour condamnés à mort. Les sans-culottes sont désarmés par l'armée. *C'est probablement à ce moment là que Pons est mis en prison.* Certains d'entre eux sont poursuivis et tués (la Terreur Blanche, qui fut vive dans la moitié sud de la France). C'est la fin des sans-culottes.
- Restent les députés, en tout cas ceux qui sont toujours là. Peu légitimes, ils rétablissent le suffrage censitaire et décident de se nommer eux-mêmes aux principaux postes dans le régime qu'ils élaborent : le Directoire.

D. Des succès militaires.

Comme le régime a peu de soutiens, il se survit grâce à la seule institution efficace : l'armée, formée dans l'urgence en 1792-93, et qui depuis 1794, remporte victoire sur victoire.

Carte : la France et les Républiques sœurs en 1799

Mettre en évidence l'annexion de la Savoie, de Nice dans les premiers temps de la Révolution.

Souligner ensuite l'annexion de la Belgique.

Pointer les territoires occupés par les armées françaises, en Suisse, en Italie.

Souligner l'importance des républiques sœurs, en Hollande, en Allemagne, en Italie, dirigées par des Jacobins locaux soutenus par les soldats français. Cette présence armée s'accompagne de lourds prélèvements sur les territoires, afin d'alimenter les caisses parisiennes.

Cette expansion diffuse les idées révolutionnaires, et divise de nombreux pays entre partisans et opposants aux idées nouvelles. C'est ce que nous montre la première page de la *Chartreuse de Parme*.

Incipit de roman : *la Chartreuse de Parme* (document facultatif)

MILAN EN 1796.

Le 15 mai 1796, le général Bonaparte fit son entrée dans Milan à la tête de cette jeune armée qui venait de passer le pont de Lodi, et d'apprendre au monde qu'après tant de siècles César et Alexandre avaient un successeur. Les miracles de bravoure et de génie dont l'Italie fut témoin en quelques mois réveillèrent un peuple endormi ; huit jours encore avant l'arrivée des Français, les Milanais ne voyaient en eux qu'un ramassis de brigands, habitués à fuir toujours devant les troupes de Sa Majesté Impériale et Royale : c'était du moins ce que leur répétait trois fois la semaine un petit journal grand comme la main, imprimé sur du papier sale.

[...]

Un peuple tout entier s'aperçut, le 15 mai 1796, que tout ce qu'il avait respecté jusque-là était souverainement ridicule et quelquefois odieux. Le départ du dernier régiment de l'Autriche marqua la chute des idées anciennes : exposer sa vie devint à la mode ; on vit que pour être heureux après des siècles de sensations affadissantes, il fallait aimer la patrie d'un amour réel et chercher les actions héroïques. [...] On renversa leurs statues, et tout à coup l'on se trouva inondé de lumière. Depuis une cinquantaine d'années, et à mesure que l'Encyclopédie et Voltaire éclataient en France, les moines criaient au bon peuple de Milan, qu'apprendre à lire ou quelque chose au monde était une peine fort inutile, et qu'en payant bien exactement la dîme à son curé, et lui racontant fidèlement tous ses petits péchés, on était à peu près sûr d'avoir une belle place en paradis. Pour achever d'énervier ce peuple autrefois si terrible et si raisonneur, l'Autriche lui avait vendu à bon marché le privilège de ne point fournir de recrues à son armée.

- Comment s'appelle ce général envoyé par le Directoire qui fait la conquête de Milan et du Nord de l'Italie ?

*Le général Bonaparte, un des principaux généraux du Directoire. Stendhal, fervent bonapartiste sous l'Empire et même après, contribue à forger la légende de son héros. En 1796, année de l'entrée de Bonaparte dans Milan, le peintre Gros fait le portrait de **Bonaparte au Pont d'Arcole** (une bataille qui se déroule six mois après celle du Pont de Lodi)*

- Comment Stendhal présente-t-il les Autrichiens ?
Aux yeux de Stendhal, ce sont les défenseurs de l'Ancien Régime, qu'il déteste : celui du pouvoir des prêtres, celui des plaisirs mesurés par crainte du péché.
- Comment présente-t-il les Français ?
Braves, aimant leur patrie, avides d'héroïsme. C'est par eux qu'arrive la lumière (les Lumières), le renversement des valeurs d'Ancien régime, la distance par rapport à la religion, l'alphabétisation. Il en fait le vecteur du progrès.
- Comment présente-t-il l'affrontement entre Autrichiens et Italiens ?
En accord avec ses idéaux, et pour les besoins de son œuvre, Stendhal oppose de façon caricaturale les Français, auxquels il prête toutes les vertus, et les Autrichiens, étriqués et sans tempérament.
- Quel rôle l'auteur donne-t-il aux Italiens ?

L'Italie est le lieu d'un combat d'influence, entre l'influence française, du côté de la libération et du bonheur, et l'influence autrichienne, du côté de la fadeur émolliente et du sommeil. La Chartreuse peut se lire comme l'affrontement, en Italie, de ces deux natures, certains Italiens choisissant la France, d'autres l'Autriche.

Dans un régime délégitimé, Bonaparte, le plus prestigieux et le plus ambitieux des généraux du Directoire survivants, prend le pouvoir, en deux temps : d'abord en devenant Premier Consul le 18 Brumaire an VIII (9 novembre 1799), puis en proclamant l'Empire le 18 mai 1804, légitimé par un plébiscite en novembre.